

AR Prefecture

046-214601304-20240610-2024_22-DE
Reçu le 11/06/2024

COMMUNE DE GRÉZELS

Séance du 10 juin 2024

Date de la convocation: 04/06/2024

Membres en exercice : 10

Le dix juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien PEREZ

Présents : 9

Quorum atteint : oui

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Agnès CHAPELET-VOYE, Christine COGNÉ, Quentin FOURNIÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés : Maurin BERENGER représenté par Sébastien PEREZ

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Serge LEVERGEOIS

Objet: Rénovation de l'éclairage public rue Neuve et parc de la Liberté - D_2024_22

Monsieur le maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public rue Neuve et place de la Liberté, opération 41675 EP. Le projet prévoit de remplacer les poteaux et tous les luminaires sur la rue Neuve et le parc de la Liberté. Cela permettra d'avoir des luminaires moins énergivores comme dans le reste du village, et viendra en complément de la réfection de la traverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale D'Énergies du Lot,
2. Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025,
3. S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif de 62 937.60 €, dont 10 480.00 € de participation communale, présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
4. Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
5. Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS






Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 06 / 2024
et publié ou notifié
le 11 / 06 / 2024


